

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, 2 novembre 2020 de l'an deux mille vingt (02/11/2020) à dix-neuf heure trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal.

Constatation du quorum

À 19h30, aucun membre du conseil n'a été présent à la séance du conseil du 2 novembre 2020. C'était un soir de tempête, et il n'avait pas d'électricité dans la municipalité. Suite à une discussion téléphonique avec monsieur Pierre Dugré, maire, il a été convenu de remettre la séance le 9 novembre 2020 à la même heure, tous les membres du conseil a été avisé par téléphone par la suite.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

Le conseil de la municipalité de Sainte-Paule siège en séance d'ajournement ce 9 novembre 2020 à huis clos et par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence: Monsieur Pierre Dugré, maire, messieurs les conseillers, Réginald Lizotte, Claude Vaillancourt et Urbain Bérubé, mesdames Chantal Leclerc, Mylaine Bégin, et Suzanne Vinet.

Assiste également à la séance: Madame Mélissa Levasseur, en tant que secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h52 et souhaite la bienvenue.

2020-11.174

ADOPTION DU CHOIX DE MOYEN DE COMMUNICATION POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres (*Arrêté numéro 2020-049 en date du 4 juillet*);

CONSIDÉRANT le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE la présence des élus et des citoyens aux séances du conseil, l'objectif visé par l'arrêté ministériel [2020-049](#) du 4 juillet est le retour à la normale. Cependant, l'arrêté ministériel numéro [2020-029](#) du 26 avril dernier reste également en vigueur. Aussi, un élu présentant une condition médicale particulière pourrait exceptionnellement assister aux séances du conseil à distance, soit par vidéoconférence ou par téléphone pourvu que les élus puissent tous communiquer immédiatement entre eux. Cette possibilité de dernier recours est valide, peu importe que des citoyens assistent ou non à la séance du conseil. Cette précision récente du MAMH modifie l'information donnée précédemment.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, la conseillère, madame Chantal Leclerc, appuyé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à la salle du conseil et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

2020.11.175 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 9 novembre 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2020-11.176 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

2020-11.177 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner le paiement des deux listes suggérées en date du 14 octobre 2020, comportant les chèques # 4216 à 4220, pour un montant total de 7,015.91\$

D'approuver la liste suggérée des paiements automatique au 02 novembre 2020 par chèque pour un montant de 42,559.22\$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4222 à 4237.

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 2 novembre 2020, pour un montant de 3,329.94\$.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES - ÉCRITURES COMPTABLES				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Banque Montréal	Frais SPC	Oui	Oui	28.74\$
Desjardins	Frais SPC	Oui	Oui	15.00\$
	Frais fixes d'utilisation	Oui	Oui	40.00\$
Banque National	Intérêt Camion	Oui	Oui	3,805.05\$
	Capital Camion	Oui	oui	23,200.00\$
Revenu Québec	Correction FSS 2019	Oui	Oui	2184.58\$

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de 29,273.37\$ comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

SALAIRES NETS			
Détail	Autorisé	Payé	Montant
8 octobre 2020	Oui	Oui	2,819.23\$
22 octobre 2020	Oui	Oui	2,975.52\$

D'approuver les salaires nets payés du mois d'octobre 2020 d'un montant de 5,794.75\$ comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de 87,970.19\$.

2020-11.176 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Paule pour la période du 1er janvier 2020 au 31 octobre 2020, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2020.

DE prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Paule pour la période du 1er janvier 2019 au 31 octobre 2019 avec la même période de l'année financière 2019.

2020-11.178 CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'établir, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, en fixant le jour, la date et l'heure du début des séances ordinaires, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, selon ce qui suit :

Lundi	11 janvier 2021	- 19 h 30;
Lundi	8 février 2021	- 19 h 30;
Lundi	8 mars 2021	- 19 h 30;
*Mardi	6 avril 2021	- 19 h 30;
Lundi	3 mai 2021	- 19 h 30;
Lundi	7 juin 2021	- 19 h 30;
Lundi	5 juillet 2021	- 19 h 30;
Lundi	2 août 2021	- 19 h 30;
*Mardi	7 septembre 2021	- 19 h 30;
Lundi	4 octobre 2021	- 19 h 30;
Lundi	1e novembre 2021	- 19 h 30;
Lundi	6 décembre 2021	- 19 h 30.

QU'UN avis public concernant l'établissement du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal sera affiché aux deux endroits désignés, et ce, conformément à la loi, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

2020-11.179 RENOUVELLEMENT – FQM – 2021.

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2021, pour un total de 1,142.72\$ taxes incluses.

2020-11.180 RENOUVELLEMENT – PG SOLUTIONS INC. – 2021.

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel AccèsCité Finances pour l'année 2021, pour un total de 5,833.84\$ taxes incluses.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel AccèsCité Territoire pour l'année 2021, pour un total de 2,539.80\$ taxes incluses.

D'autoriser le renouvellement du la surveillance des copies de sécurité pour l'année 2021, pour un total de 550.73\$ taxes incluses.

2020-11.181 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE – FDT 2019-2020 – JARDIN COMMUNAUTAIRE – DIMINUTION DE LA CONTRIBUTION DU MILIEU

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet et résolu :

De prendre acte du dépôt de la reddition de compte – FDT 2019-2020 – Jardin communautaire.

D'entériner la diminution de la contribution du milieu fait par la municipalité de Sainte-Paule de 135.55\$ afin d'égaliser le financement du projet versus le coût réel du projet à financer qui est de 3,468.41\$.

2020-11.182

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE – FDT 2019-2020 – AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION DU MILIEU

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu :

De prendre acte du dépôt de la reddition de compte – FDT 2019-2020 – Aménagement de la bibliothèque.

D'entériner l'augmentation de la contribution du milieu fait par la municipalité de Sainte-Paule de 201.65\$ afin d'égaliser le financement du projet versus le coût réel du projet à financer qui est de 4,251.65\$.

2020-11.183

REMISE DE LA RETENUE – acceptation provisoire DE 5% FAITE SUR LES COÛTS DES TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS EN 2019 PAR LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS (1982) INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué une retenue de 5% sur le coût des travaux de 103,054.97\$ comme garantie d'exécution pour les travaux exécutés en 2019 par les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'état des travaux, à jour, indique la bonne qualité et la valeur des travaux exécutés sur le Chemin Banville, lac du Portage Ouest en 2019.

CONSIDÉRANT QUE le calcul de la retenue de 5% a été fait comme suit :

Retenue (5% de 103,054.97\$) :	5152.75\$
TPS (5%) :	257.64\$
TVQ (9.975%) :	513.99\$
TOTAL:	5,924.38\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la municipalité à effectuer le paiement à Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. du montant total de 5924.38\$.

2020-11.184

DOSSIER EN INFRACTIONS -LOT 5 680 396 DOSSIER 2017-40110 - MANDAT À MAÎTRE JEAN-PIERRE CHAMBERLAND AVOCAT

CONSIDÉRANT QU'une première lettre de mise en demeure a été transmise au propriétaire du lot 5 680 396 dossier 2017-40110 au mois d'août 2020, par le procureur de la Municipalité de Sainte-Paule, maître Jean-Pierre Chamberland, avocat;

CONSIDÉRANT QU'il a eu peu de développement dans ce dossier, et qu'il est donc rendu nécessaire d'entreprendre une procédure judiciaire en injonction devant la Cour supérieure du district de Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser maître Jean-Pierre Chamberland, avocat, d'entreprendre les démarches d'une procédure judiciaire en injonction devant la Cour supérieure du district de Rimouski, contre le propriétaire du lot 5 680 396, dossier 2017-40110.

2020-11.185

DOSSIER EN INFRACTIONS - LOT 4 680 407 DOSSIER 2020-40094 - MANDAT À MAÎTRE JEAN-PIERRE CHAMBERLAND AVOCAT

CONSIDÉRANT QU'un avis de courtoisie a été transmis le 20 juillet 2020, au propriétaire du lot 4 680 407, dossier 2020-40094 afin de régulariser 8 éléments constatés le 7 octobre 2019 et constituent des infractions au divers règlement applicable de la Municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QU'une correspondance a été reçue à la municipalité de la part du propriétaire, le 25 août 2020, en inscrivant des informations et des commentaires sur les 8 éléments en infractions et requérant une rencontre avec la municipalité et la MRC de La Matanie afin de régler plusieurs points en litiges;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu au début du mois d'octobre avec le propriétaire, le maire, la directrice générale et l'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie, et qu'aucun litige n'a été réglé et la municipalité n'a pas l'ouverture du propriétaire à régulariser les éléments en infractions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater, maître Jean-Pierre Chamberland, avocat et procureur sélectionné par la résolution numéro 2020-03.052 à prendre en charge ce dossier.

De transmettre une première mise en demeure dans ce dossier dans les plus brefs délais.

2020-11.186

CALENDRIER DES BRANCHES ET BROUSSAILLES 2021 ET NOUVEAU TARIF COMMERCIAL POUR LES ENTREPRENEURS

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la municipalité à offrir le service de récupération des branches et broussailles en 2021, sur le site réservé à cette fin, sur quatre (4) demi-journées, soit les derniers samedis des mois suivants :

- * Samedi 29 mai 2020 - 8 h 00 à 12 h 00;
- * Samedi 26 juin 2020 - 8 h 00 à 12 h 00;
- * Samedi 31 juillet 2020 - 8 h 00 à 12 h 00;
- * Samedi 28 août 2020 - 8 h 00 à 12 h 00;

De fixer le prix du voyage de camionnette à 5.00\$ (tarif résidentiel) et à 50.00 \$ pour le tarif commercial.

D'assurer la surveillance du site par l'employé manuel de la municipalité.

2020-11.187

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE - SECTEUR DU CH. DU LAC-DU-PORTAGE OUEST

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De tenir compte dans la préparation du budget 2021 de l'ajout d'une nouvelle lumière de rue, tel que demandé par le propriétaire du lot 5680275, matricule numéro 9790-60-7099.

Le coût pour l'achat et l'installation d'une nouvelle lampe de rue est d'environ 760.00\$ avant les taxes.

2020-11.188

COTISATION ANNUELLE 2020-2021 - CRSBP

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la Municipalité à renouveler pour l'année 2021-2022, son adhésion au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques du Bas-St-Laurent, dont la cotisation est établie à 1,464.78\$ taxes incluses.

2020-11.189

RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SUPRALOCAL 2021-2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente sur les équipements et infrastructures à caractère surpralocal prendra fin le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule souhaite conclure une nouvelle entente avec la Ville de Matane en ce qui concerne la gestion des équipements et infrastructures à caractère surpralocal, à condition que la Ville de Matane continue de rembourser la cotisation annuelle du CRSBP de la Bibliothèque de Sainte-Paule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal demande à la Ville de Matane de remettre le paragraphe suivant à l'entente :

De plus, la Ville de Matane s'engage à rembourser annuellement les frais d'adhésion de la municipalité de Sainte-Paule au Réseau Biblio du Bas-St-Laurent.

D'autoriser le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et en son nom de la Municipalité, le protocole d'entente selon les conditions établies et convenues entre les parties.

PERIODE DE QUESTION

2020-11.190

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE mettre fin à la visioconférence Zoom.

Je Pierre Dugré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire